

ARRETE n° 24-508

Portant nomination du responsable de département pédagogique IMA

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

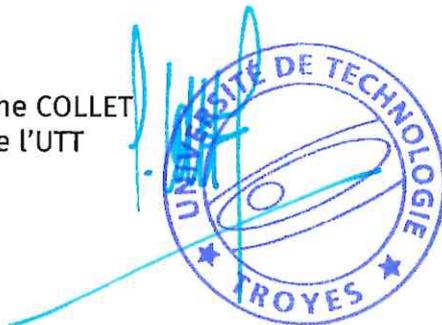
Monsieur Faicel HNAIEN - Enseignant-Chercheur, est nommé Responsable de département pédagogique Informatique et Mathématiques Appliquées (IMA) à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028, selon la lettre de mission jointe.

Article 2 :

Cette fonction relève d'une « responsabilité d'un département pédagogique A-3-3-14 » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

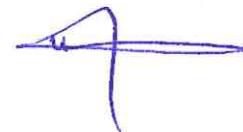
Fait à Troyes, le 27 novembre 2024

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Vu par l'intéressé
Faicel HNAIEN

Le : 12/12/2024



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr